

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de HAUTEFORT

dossier n° DP 024 210 24 D0028

date de dépôt : 06/06/2024

demandeur : Monsieur PAUL FREDERIC et
Madame MULLER Bénédicte

pour : ravalement façade avec enduit prêt à
l'emploi de chez PAREX LANCO, couleur/nuance
RAL = T20

adresse terrain : 1215 avenue de l'Europe,
HAUTEFORT (24390)

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de HAUTEFORT

Le maire de HAUTEFORT,

Vu la déclaration préalable présentée le 06/06/2024 par Monsieur PAUL FREDERIC et madame MULLER BENEDICTE demeurant 1469 bis Grande Rue, MIRIBEL (01700) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour le ravalement de façade avec enduit prêt à l'emploi de chez PAREX LANCO, couleur/nuance RAL = T20 ;
- sur un terrain situé 1215 avenue de l'Europe, HAUTEFORT (24390) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte Communale approuvée le 07/08/2008 et révisée le 06/12/2013 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11/09/2023 approuvant la seconde révision de la carte communale et l'arrêté préfectoral en date du 23/02/2024 ;

Vu la délibération du Conseil général de la Dordogne en date du 24/06/2011 instaurant la Taxe d'Aménagement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune instaurant la taxe d'aménagement en date du 18/10/2021 applicable à compter du 01/01/2022 ;

Vu l'avis de dépôt affiché en Mairie en date du 06/06/2024 ;

Vu le courrier de demande de pièces complémentaires en date du 25/06/2024 publié le 01/07/2024 ;

Vu les pièces complémentaires déposées le 01/07/2024 et le 01/10/2024 ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à HAUTEFORT

Le 22/10/2024

Le Maire, Jean-Louis PUJOLS

